

Supplément n°1 5 novembre 2012 au Nº78 septembre 2012 **ISSN** 1249-2051

Fédération Syndicale

Unitaire

Section de Loire-Atlantique

Abonnement annuel 2 euros

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56 Site internet : http://www.fsu44.org - e mail : fsu44@fsu44.org

La « règle d'or » c'est le rétablissement du servage financier

Ce que le gouvernement en place et son prédécesseur viennent d'adopter (en dépit d'un cosmétique volet social non contraignant en annexe) avec le traité budgétaire européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), c'est tout bonnement de passer des menottes aux dépenses publiques, mais surtout

aux investissements publics. En 2011, les administrations publiques ont réalisé plus de 60 milliards d'euros d'investissements, soit 15% du volume national. Ce ne sera plus possible. Les 17 articles du traité sont sans équivoque sur la convergence et le renforcement de la compétitivité, sur le pacte « euro plus » qui commande la surveillance du coût du travail et la promotion de la « flexicurité ». Notre modèle social apparaît condamné et avec lui notre civilisation (le mot est choisi à dessein) basée sur une dépense publique en faveur du développement des servi-

ces publics.

La règle d'or préempte tout. Elle fixe un cap intenable pour la France, comme pour les autres pays européens. Il est irréaliste. Mais la volonté dominante des gouvernants, en bons relais des marchés qui dirigent notre monde, c'est de faire évoluer tous les modèles sociaux pour qu'ils soient adaptés à la compétition mondiale. La disparition de l'investissement public ouvrira la voie à une nouvelle économie, ultra libérale.

Les réformes à venir, y compris la refondation de l'École, seront soumises « au plein respect et à la stricte observance » des règles communes de déficit. On comprend parfaitement pourquoi on ne reviendra pas sur la contreréforme des retraites, sur la RGPP, sur nombre d'aspects néfastes de la LRU pour l'Université, y compris sur des volontés d'alignement du public sur le privé qui font bouger les lignes du code du travail (journées de carences...).

Dispensé de timbrage

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État case postale n°8 44276-Nantes CEDEX 2 déposé le 5 novembre 2012

Nantes ROLLIN



SOMMAIRE

- p 2 Édito
- Chantiers STX
- p 3-4 P 5-11 Congrès FSU mode d'emploi
- Rapport d'activité fédéral départemental
- p 12 Contribution Unité et Action
- p 13 Contribution École Émancipée
- p 14 Contribution Émancipation
- p 15 **CHSCT**
- Dette publique
- p 16 EVS aux Prud'hommes Etats généraux du second degré

Savoir lire cela n'est pas faire de la politique politicienne : c'est être lucide sur le fait qu'un syndicalisme d'accompagnement ne peut être que de capitulation sur les acquis sociaux de ces dernières décennies. Le changement, pour qu'il advienne, suppose une réorientation profonde. Or les logiciels du libéralisme, dans une version un peu plus sociale, sont toujours aux manettes.

Didier Hude

Chantiers STX de Saint-Nazaire : quand la navale coule !

Le lundi 15 octobre, le ministre Arnaud Montebourg a rencontré à la mairie de Bouguenais, en marge d'une visite du Premier Ministre, les 8 organisations de l'intersyndicale, dont la FSU, mobilisées pour la défense des chantiers.

Le Ministre connaît le plan de charge de STX. Il n'ignore rien des problèmes de financement des bateaux commandés, des niveaux de compétitivité avec l'Allemagne, l'Italie et la Corée. Il comprend le problème des com-

mandes : un "gros trou" début 2013, dans un contexte de dépression de l'économie européenne.

Dans tous les dossiers industriels (métallurgie, robotique, chimie...), on évoque la nationalisation, mais ce n'est pas elle qui fera les commandes. Par ailleurs, plus le poids du public augmentera dans le capital, plus la France sera sous la surveillance de la Commission Européenne.

présentation du ministre, de dynamisme industriel. Le gouvernement considère-

t-il que la France a besoin de conserver un chantier de la taille de celui de Saint-Nazaire (le dernier), et s'en donne-t-il les moyens ? "Tenir l'outil de travail" sans commandes, c'est très difficile. On ne peut pas accepter de continuer le chômage partiel, ou d'échanger, comme avec Airbus, des salariés : déplacer la main d'œuvre ne solutionnera pas l'avenir de la construction navale. Le refus de GDF d'envisager la commande de méthaniers. les choix de la SNCM de geler la construction de carferries, plombent la reprise du travail des chantiers.

Il manque aux Chantiers un actionnaire de référence. Il faut de vrais actionnaires, qui s'investissent réellement, et ne soient pas des « boulets ». Les Italiens sont nationalisés depuis des années. Les Allemands ont les mêmes patrons depuis des années. A Saint-Nazaire, il v a des

> changements incessants. Les Coréens ont mis en vente la filière européenne de STX. Il n'y a pas de politique industrielle suivie. Que signifie la formule: "Mutation de la construction navale"? La "mutation" vers l'éolien ne répond pas aux besoins du pays. Rayer la construction navale est une incohérence.

> Les chantiers navals sont en train de couler, avec des conséquences tragiques. Chaque emploi perdu entraîne la perte de 5 ou 6 autres emplois, y compris dans les services publics

(écoles, hôpitaux). Des milliers de sous-traitants ont été sacrifiés depuis 2012. L'année 2013 est morte pour les salariés. Les ateliers devront fermer en décembre. C'est tout le bassin de l'estuaire qui est menacé, et risque d'être rayé de la carte. C'est 10 000 emplois directs ou induits, dont la moitié en Loire-Atlantique.





La dette publique, c'est bon pour les marchés financiers!

En juillet 2012 la dette publique française était – selon Bruxelles – de 1 833 milliards d'euros. Elle a augmenté de 43,2 milliards au cours du deuxième trimestre 2012. Le produit intérieur brut de la France est de 1 996,6 milliards. La dette publique équivaut donc à 91% du PIB. Cela est certes important. Mais il convient de préciser que les emprunts qui composent la dette sont à des taux et échéances variables, à court ou long terme. La durée moyenne est de 7 ans et 13 jours.

Le financement de la dette auprès des marchés financiers internationaux coûte cher. Les seuls intérêts de la dette représentent 49 milliards d'euros en 2012. C'est le deuxième poste du budget de l'État, derrière l'éducation nationale.

La dette française est passée de 2007 à 2011, de 1 152,2 milliards à 1 688,7 milliards, soit une augmentation de 536,5 milliards (46,6% en 5 ans). Face à la crise, la puissance publique mondiale s'est mobilisée, y compris en France, pour éviter une faillite généralisée. Les cadeaux fiscaux du régime Sarkozy aux grands groupes et aux riches ont parallèlement privé l'État de ressources.

Le traité budgétaire européen stipule désormais que lorsque la dette publique dépasse 60% du PIB les États doivent la réduire « à un rythme moyen d'un vingtième par an ». Pour la France cela équivaut à 30 milliards! Au vu des intérêts à payer, c'est impossible.

La BCE (banque centrale européenne) a les moyens d'intervenir mais elle n'a pas le droit de prêter directement aux États. Le marché est organisé pour qu'elle passe par des groupes financiers qui lui versent environ 1% d'intérêts. Ces groupes prêtent alors aux États à des taux avoisinant les 4%. Si la BCE pouvait prêter directement, la spéculation sur la dette coûterait nettement moins cher. Mais ça, le TSCG ne l'a pas prévu.

La dette publique c'est l'État, les collectivités... et la sécurité sociale! Tout notre régime de solidarité et les moyens de nos politiques publiques sont pris à la gorge. Peuple de France, tu peux dormir tranquille.

Didier Hude

ORGANISATION DU CONGRÈS DE LA FSU DE LOIRE-ATLANTIQUE

1. COMPOSITION DU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

En application des statuts et des décisions du CDFD le congrès départemental est composé :

- pour moitié de délégués des syndicats nationaux existant dans le département, désignés en tenant compte du vote fédéral d'orientation dans le syndicat à ce niveau ;
- pour moitié de représentants désignés par le vote des syndiqués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne, selon des modalités délibérées dans le département, en respectant les choix d'orientation exprimés dans le département.

6^{ème} congrès départemental de la FSU 44

Maison des Syndicats - 8, place de la Gare de l'État - Nantes

23 et 24 janvier 2013

Aucun syndicat ne peut avoir, au congrès départemental, plus de 49% des délégués des syndicats affiliés. Les votes se font à main levée ou par mandats. Un vote par mandat ne peut être organisé que sur les questions qui ont été préalablement soumises à la consultation individuelle des syndiqués.

Collége des syndicats nationaux :

Le CDFD et les congrès antérieurs de la FSU ont arrêté le principe de constitution du congrès en recherchant la plus large prise en compte des diversités et du pluralisme syndical, d'où un nombre important de

- 2 délégués pour une tranche complète ou entamée de 50 syndiqués :
- 1 délégué supplémentaire par tranche complète ou entamée de 50 adhérents pour un effectif de 51 à 500 ;
- 1 délégué supplémentaire par tranche complète ou entamée de 100 adhérents au-delà de 500 adhérents.

Le nombre de mandats a été arrêté par le CDFN à partir des informations données par les syndicats nationaux, sur la base de la syndicalisation 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012.

Nous sommes tenus de respecter les règles fédérales de composition. Nous avons donc ainsi une convocation du congrès qui s'établit sur la syndicalisation arrêtée au 31/08/12 mais c'est une moyenne basée sur les trois dernières années de syndicalisation qui établit le nombre de mandats. C'est cette moyenne qui servira de référence aux votes demandés pour l'orientation et les rapports d'activités.

Il y aura donc 69 représentants des syndicats nationaux au congrès. Les délégations départementales de chaque syndicat doivent prendre en compte, pour leur composition, le résultat du vote national d'orientation exprimé par leurs adhérents en Loire-Atlantique. Sur la base du vote d'orientation, chaque syndicat national recevra vers le 20 décembre, par voie informatique, la ventilation de sa délégation au congrès départemental (nombre de délégués par tendance dans la section départementale du SN).

Syndicat	Syndiqués 2011-2012		délégués	Pourcentage syndiqués SN	Pourcentage congressistes SN
SNES	767	767	14	38,50%	20,29%
SNUipp	655	634	13	32,88%	18,84%
SNU-TEFI	96	93	3	4,82%	4,35%
SNESup	93	88	3	4,67%	4,35%
SNEP	86	84	3	4,31%	4,35%
EPA	77	77	3	3,87%	4,35%
SNETAP	68	68	3	3,41%	4,35%
SNICS	28	28	2	1,41%	2,90%
SNUEP	23	20	2	1,15%	2,90%
SNE	20	20	2	1,00%	2,90%
SNASUB	17	17	2	0,85%	2,90%
SNPESpjj	16	16	2	0,80%	2,90%
SNCS	9	9	2	0,45%	2,90%
SNAC	8	8	2	0,40%	2,90%
SNUITAM	8	7	2	0,40%	2,90%
SNUACTE	6	6	2	0,30%	2,90%
SNUASFP	5	5	2	0,25%	2,90%
SNEPAP	5	5	2	0,25%	2,90%
SNPI	2	2	2	0,10%	2,90%
SUP-MAE	1	1	1	0,05%	1,45%
SNUCLIAS	1	1	1	0,05%	1,45%
SNUPDEN	1	1	1	0,05%	1,45%
	1 992	1 957	69		

Collége des "tendances":

Le deuxième collège du congrès (69 délégués) est composé à partir des **résultats globaux** du vote d'orientation national exprimé par les adhérents de **tous les syndicats** composant la FSU en Loire-Atlantique.

Les résultats de ces votes seront transmis par les syndicats nationaux et validés au niveau national par une commission électorale pluraliste qui se réunira le 13 décembre.

Le congrès départemental est composé sur la base de 138 délégués. Les syndicats nationaux et tendances devront faire connaître au plus tôt (début janvier) le nom de leurs délégués dans le respect des dispositions de l'article 13 des statuts (respect pluraliste des délégations et moins de 50% des congressistes issus d'un même syndicat).

ACCUEIL DES ENFANTS DE CONGRESSISTES LE MERCREDI 23 JANVIER

Le conseil départemental (CDFD) a décidé d'un accueil possible pour les enfants des congressistes sur la journée du mercredi 23 janvier. Cet accueil sera militant, organisé avec des collègues.

Afin de déterminer les besoins de l'accueil, prévoir les locaux et l'encadrement, nous invitons les congressistes intéressés à faire connaître au secrétariat de la FSU (courriel fsu44@fsu44.org ou téléphone 02 40 35 96 55) l'âge des enfants concernés et leur nombre. Les parents auront à prévoir le repas pour la restauration du midi à la FSU.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 16 janvier. Pour couvrir d'éventuels frais d'accueil, une contribution symbolique pourra être préalablement demandée aux parents et l'aide financière éventuelle de syndicats nationaux sollicitée.



ORGANISATION DU CONGRÈS (suite)

2. VOTES FÉDÉRAUX

Trois votes devront être émis par chaque adhérent dans la période allant du 8 au 29 novembre 2012. Le supplément de la revue nationale « POUR » n°163 / octobre 2012 contient les documents préparatoires aux votes nationaux.

Votes

sur les rapports d'activité et sur l'orientation du 8 au 29 novembre 2012

VOTE D'ORIENTATION EN LOIRE-ATLANTIQUE

Il est organisé par chaque syndicat national selon des modalités qui lui sont spécifiques, soit au niveau départemental pour les syndicats les plus importants numériquement, soit par le niveau national pour les autres.

Les résultats obtenus par tous les syndicats sur le vote national seront reportés pour constituer l'orientation départementale. Il n'y aura donc qu'un seul vote d'orientation et il ne sera pas organisé par la section départementale de la FSU.

VOTE DU RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITÉ

Comme le vote d'orientation, il est organisé par chaque syndicat national selon des modalités qui lui sont spécifiques, soit au niveau départemental pour les syndicats les plus importants numériquement, soit par le niveau national pour les autres.

VOTE DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL D'ACTIVITÉ

Chaque section des 22 syndicats nationaux représentés en Loire-Atlantique est responsable de l'organisation du vote du rapport fédéral départemental. Le présent numéro de POUR 44 présente le rapport d'activité et les contributions des tendances fédérales le concernant. La période de vote est identique à celle des autres votes fédéraux : du jeudi 8 au jeudi 29 novembre 2012.

3. DÉBATS DE CONGRÈS

Hormis les débats statutaires et motions spécifiques au département, le congrès est organisé sur deux jours afin d'aborder les quatre thèmes du congrès national et assurer ainsi un mandatement de la section. Les quatre thèmes sont « éducation », « services publics », « alternatives économiques et sociales », « syndicalisme ». Des commissions préparatoires sont chargées d'assurer le déroulement de chaque débat thématique. Un cinquième thème sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes s'ajoute aux quatre thèmes nationaux.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Sous réserve d'adoption en début de séance, l'ordre du jour proposé par le conseil départemental est le suivant:

Mercredi 23 janvier

8h30 Accueil, vérification des mandats

9h-10h...... Présentation du congrès, complément au rapport d'activité

10h-11h30.. Débat rapport d'activité

11h30-12h.. Rapport de trésorerie, votes statutaires

12h-12h30.. Présentation des thèmes de congrès 1, 2, 3, 4

14h-16h......Travail en commissions sur les thèmes du congrès national : Th1 « éducation » ; Th2 « services publics » ; Th3 « alternatives économiques et sociales »; Th4 « syndicalisme, modifications statutaires »

16h15-19h.. Thème de congrès aéroport de Notre Dame des Landes En soirée travail des rapports de commissions 1, 2, 3, 4 et N.-D. des Lan-

Jeudi 24 janvier

9h-10h Rapports et débat complémentaire thème 1 + mandatement SD 10h-11h Rapports et débat complémentaire thème 2 + mandatement SD

11h-12h Débat thème de congrès aéroport de Notre Dame des Landes

13h30-14h30 Rapports et débat complémentaire thème 3 + mandatement SD

14h30-15h30 Rapports et débat complémentaire thème 4 + mandatement SD

15h45-16h45 Débats et motions spécifiques à la SD 16h45-17h ... Adoption composition conseil départemental et bureau fédéral

Fin du congrès



4. INSCRIPTIONS AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Chaque congressiste a droit à une autorisation spéciale d'absence, accordée de droit, pour la durée du congrès. Syndicats et tendances doivent faire connaître au plus tôt au secrétariat de la FSU 44 la composition de leurs délégations au congrès, dans le respect des principes statutaires fédéraux et de ceux régissant la vie de chaque composante fédérale. Une fiche va être adressée en ce sens aux syndicats et tendan-

ces de la FSU départementale.

Chaque adhérent désireux d'assister au congrès, sans être mandaté par son syndicat ou au titre d'une liste d'orientation, pourra le faire librement en s'inscrivant préalablement avant le 16 janvier. La salle du congrès contient plus de 150 places. Le repas du midi, pris sur place, (7,50 €), à la charge de chaque participant, nécessitera lui aussi une inscription préalable (16 janvier au plus tard).





Rapport d'activité départemental 2010-2012 FSU Loire-Atlantique

Le présent rapport d'activité de la section FSU de Loire-Atlantique concerne la période allant de février 2010 à octobre 2012. Il est soumis au vote des adhérents, organisé au sein de chaque syndicat de la fédération représenté en Loire-Atlantique. Il fera l'objet d'un complément et d'un débat au congrès départemental des 23 et 24 janvier 2013.

Sans être comparable à la crise de 1929, la crise actuelle du capitalisme est sans nul doute l'évènement majeur du mandat syndical 2010-2013. Commencée en 2008 par une crise financière aux Etats-Unis elle se poursuit depuis 2010 par une crise économique et sociale profonde en Europe sur fond de spéculations financières et de diktat de la troïka composée par l'Union européenne, le Fonds Monétaire International et la Banque Centrale Européenne. Un mécanisme mondial est observable pour diminuer la part des salaires dans la valeur ajoutée des produits. Il provoque un affaiblissement généralisé du niveau de vie des populations les plus modestes. Pour dégager de nouvelles marges, les patronats et certains États n'hésitent pas à rogner encore sur la part salariale en remettant en cause les cotisations sociales et solidaires.

Cycliquement, le capitalisme est traversé par les affres spéculatives que son système engendre. Pour survivre, il doit s'adapter et muter. Les peuples sont ainsi soumis, faute d'alternatives économiques et politiques, aux aléas d'une crise qu'ils paient au prix fort alors qu'ils n'en sont pas responsables. Le mouvement syndical à tous ses échelons n'est pas en capacité d'enrayer la redistribution en cours de l'emploi industriel, les délocalisations, le dumping social à grande échelle qui fait que les salariés et populations des pays émergents ne bénéficient même pas des industries ainsi redéployées. La disparition programmée des énergies fossiles vient encore ajouter aux mutations en cours, aux transformations écologiques. Enfin, l'augmentation des habitants de la planète pose aussi des questions très préoccupantes dans les transmutations qui s'accélèrent.

La Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire vivent ces changements avec la disparition de pans industriels en cours (aéronautique, navale, automobile, informatique...), l'affaiblissement constant du tissu agroalimentaire, les mutations en cours pour relancer l'activité portuaire (autoroute de la mer, extension du fret containers...), l'installation de nou-

velles infrastructures pour les énergies éoliennes et marines. Ces bouleversements concernent la FSU, comme l'ensemble des composantes syndicales, car la fragilisation de l'industrie se traduit par une augmentation des pauvretés, du chômage, la dégradation en cascade de la qualité des services publics qui ne peuvent être financés à la hauteur des besoins. Sur Saint-Nazaire, les 2 000 salariés de la seule industrie navale induisent plus de 6 000 emplois dans la sous-traitance, dans les commerces de proximité, dans les services publics de l'agglomération, de l'hôpital, des établissements scolaires...

Dans notre département, la FSU de-

puis sa création, a toujours eu le souci d'avoir une approche globale, souvent interprofessionnelle, donnant du sens à nos revendications catégorielles. Nous avons toujours cherché à éviter le repli sur un syndicalisme limité au domaine de la fonction publique et plus particulièrement à l'éducation nationale. Tout en cultivant nos revendications et notre action sectorielle, nous n'avons cessé de travailler avec **l'ensemble des unions départementales** et parfois des unions régionales.

Cette ouverture à notre milieu suppose aussi de prendre en considération des phénomènes politiques qui remettent en cause la qualité de notre démocratie (expulsions des Roms, des sans-papiers, discriminations sexistes et homophobes...). Sous le gouvernement ayant présidé à la remise en cause de droits sociaux jusqu'au printemps 2012, nous avons dû réagir souvent face aux dégradations de notre « modèle social », de la laïcité. Nous avons pu mesurer à quel point ces pratiques ont décomplexé les droites et leurs extrêmes, sans pour autant permettre de réelles alternatives. Car, encore aujourd'hui, nous pouvons vérifier que des reculs sociaux (RGPP, retraites, déremboursements de médicaments, journées de carence, suppressions d'hôpitaux...) perdurent au nom de considérants hérités des arguments de l'ancien régime.

Tout en conservant sa pleine indépendance face aux partis politiques, notre section départementale s'est impliquée dans les prises de position contre la montée de l'extrême droite, fortement alimentée par le désespoir des exclus de la crise (chômeurs, salariés et agriculteurs dans notre département). Les scores électoraux à la hausse, inédits en Loire-Atlantique, doivent nous alerter sur des déplacements d'audience nourris par des contre réformes qui délitent les solidarités, attisent les haines à peine ripolinées.

Un mouvement syndical divisé, limité dans sa capacité à peser sur les choix

Huit syndicats pour environ 25 millions d'actifs c'est beau-

coup. Mais un taux réel de syndicalisation autour de 5% dans le secteur de droit commun et 25% dans la fonction publique, c'est trop peu. Lorsque le chômage atteint de surcroît 10% (en officiel) il va de soi que le contexte revendicatif en est forcément altéré. Face à un gouvernement et un président imbu de sa légitimité du suffrage universel de 2007, les syndicats ont été contraints à l'action défensive, sans forcément toujours pouvoir le faire dans l'unité.

Les luttes syndicales ont souvent pris la forme de défilés, de meetings. Les grèves ont eu des portées limitées et n'ont pas mis en échec les contre réformes, même si des reculs du gouvernement ou





du patronat ont pu être observés face à des mobilisations. La FSU, comme l'ensemble

des organisations syndicales, a donné dans le débat pour faire « progresser l'opinion ». Notre section n'a pas échappé à la règle. Nous avons ainsi probablement contribué à la nécessité d'une alternance politique à défaut d'une alternative. Nos débats et publications sur les retraites, sur l'éducation, sur le service public de l'emploi, sur la justice, sur la RGPP, sur l'orientation tout au long de la vie témoignent de notre volonté constante du débat. La soirée débat (FSU, CGT, CFTC, Solidaires) avec Bernard Friot sur le thème du travail a aussi contribué à amorcer une réflexion nouvelle chez des militants. En Loire-Atlantique, nous n'avons pas considéré qu'il y avait un interdit d'action au printemps 2012, au prétexte de la campagne électorale. Au contraire, nous avons considéré qu'il nous fallait — en toute indépendance — participer du débat public, y compris par l'action.

Les débats menés par les syndicats de la FSU ont marqué à l'évidence notre champ de responsabilité syndicale car, globalement au plan départemental, nos résultats électoraux témoignent d'un bon ancrage et nos effectifs de syndicalisation sont stabilisés contrairement au mouvement général de fléchissement interprofessionnel.

La « crise » et le Traité sur la Stabilité, la Coordination, la Gouvernance européenne (TSCG)

Avec d'autres syndicats (CGT, Solidaires), la FSU a estimé au plan national que ce traité européen ne devait pas être ratifié. Notre fédération, tout en dénonçant la pratique consistant à le faire avaliser par le parlement, alors qu'un référendum aurait été nécessaire, n'a cependant pas voulu s'associer à un mouvement mêlant le politique et le syndical le 30 septembre 2012. Un compromis a été trouvé lors du conseil national de la FSU, les 18 et 19 septembre 2012, consistant à appeler aux manifestations, sans pour autant en être coorganisateur. Cette prudence nationale n'a pas été partagée par un grand nombre de sections départementales, dont la nôtre, et par certains syndicats nationaux souvent extérieurs à l'éducation nationale.

Le TSCG – malgré son volet insuffisant, très symbolique, sur la croissance – correspond à une logique « austéritaire » qui dessaisit dans les faits les souverainetés nationales. En limitant la possibilité de l'endettement public annuel à 0,5%, en infligeant de fortes pénalités financières en cas de dépassement du seuil, ce TSCG ne peut que provoquer à très court terme le démantèlement de la protection sociale à la « Française », la privatisation des services publics, la diminution drastique de l'emploi public.

Ce que la FSU a refusé venant du président Sarkozy ne peut être accepté venant du président Hollande. Comme d'autres sections départementales, la FSU de Loire-Atlantique s'est impliquée dans le collectif pour un audit de la dette publique. C'est une autre politique que celle imposée par la troïka UE/FMI/BCE dont l'Europe a besoin. Elle suppose une rupture avec la politique actuelle monétaire et fiscale qui doit porter des exigences fortes pour créer des emplois stables, penser l'indispensable transition vers une industrie compatible avec l'éco-développement. D'autres paradigmes sont désormais nécessaires pour amorcer la rupture avec des dogmes financiers, des principes économiques qui prennent les peuples en

otage en mettant l'humanité au service d'une économie basée sur les profits et les dividendes de l'actionnariat.

Partout en Europe, la « crise » a servi de prétexte pour remettre en cause les droits des salariés, des retraités, pour baisser les salaires, réduire la protection sociale. Les discours ultralibéraux sur la mise en concurrence, l'individualisation des salaires, ont accompagné la patiente destruction de notre modèle social hérité des idéaux du Conseil National de la Résistance. Nous sommes passés d'un partage des richesses prélevant des cotisations sur les produits du travail des hommes pour assurer une part des solidarités, à une spéculation effrénée au service des investisseurs de tous ordres. L'État a même renfloué les banques qui, continuant leurs profits, ont réussi à le rembourser en un temps record !

La communication autour de ce phénomène a été soignée, travestissant la crise financière bancaire de fin 2008 en « crise de la dette publique », début 2010. Ce tour de passe-passe, reposant il est vrai sur un endettement des États pris à la gorge dans la logique systémique des économies de marchés asséchant le pouvoir d'achat des populations, a conduit les pays de la vieille Europe vers la récession. La France n'a pas échappé à la spirale. Le bassin industriel de Loire-Atlantique est frappé durement jusque dans l'agro-alimentaire.

Le changement de gouvernement n'a à ce jour rien changé de fondamental. La doxa ultra-libérale veut qu'on baisse les retraites, qu'on gèle les salaires, et les campagnes d'opinion sont menées bon train, encore aujourd'hui, pour augmenter la taxation des revenus des pensions. Notre section départementale s'est associée localement aux manifestations (symboliques il est vrai) pour une autre Europe, une autre « gouvernance économique » (septembre et décembre 2010, juin 2011 contre le pacte Europlus, ou encore en février 2012 lors de maigres rassemblements à Nantes).

La «bataille» des «batailles» pour les retraites – automne 2010

Le mouvement syndical – sans relais politiques majeurs – s'est fortement mobilisé contre le projet du gouvernement Fillon portant la dégradation de notre système de retraites. La méthode expéditive du gouvernement visait à tout boucler en trois mois. Avant septembre 2010, des mobilisations en mars et mai de la même année avaient déjà permis de vérifier la vigilance, mais aussi les approches syndicales différenciées. Un rapprochement pour l'unité d'action était déjà perceptible au printemps, construit autour de la CFDT et la CGT, associant l'UNSA, la FSU et Solidaires.

Le front syndical a sans nul doute évité la remise en cause du système par répartition voulue par l'Elysée autant que par le patronat, les assurances et les fonds privés de pensions. Chaque organisation syndicale a pu mettre en avant ses contrepropositions face à un projet gouvernemental qui a fait porter l'effort de financement essentiellement sur les salariés.

Le mouvement syndical a semble-t-il su convaincre (rejet du projet gouvernemental par près de 70% de la population) mais n'a pas su gagner.

La grève du 7 septembre a marqué le début des manifestations d'ampleur. Dès le lendemain, alors que la FSU au plan national portait la nécessité d'un nouveau moment de mobili-



sation, nous avons mis en débat dans l'intersyndicale départementale la nécessité d'une reconduction rapide de la grève pour

aller vers son élargissement et son inscription dans la durée. Nous n'étions localement que deux syndicats sur cette base : Solidaires et FSU.

Le 15 septembre, à Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant et Ancenis nous sommes de nouveau descendus dans la rue.

Au plan national, la date du 23 septembre a été retenue par l'intersyndicale et, de nouveau, des manifestations puissantes ont eu lieu, accompagnées d'une grève de 24H qui n'était pas en correspondance avec la mobilisation.

Il fallait amplifier rapidement le mouvement interprofessionnel pour mettre le gouvernement en échec. L'intersyndicale, dans sa grande majorité, n'a pas partagé ce point de vue, précisant que les salariés n'étaient pas disponibles pour une généralisation du mouvement. FO en solo tenait le discours de la généralisation mais ne participait pas à l'intersyndicale.

Face au passage en force à l'Assemblée Nationale, l'épreuve de la grève était nécessaire selon le CDFD de Loire-Atlantique, qui a donné mandat très majoritaire d'appeler à la grève reconductible partout où les conditions le permettaient, y compris dans des configurations minoritaires pour ensuite faire prendre le mouvement.

Nos assemblées générales locales n'ont pas eu le succès escompté mais des liens interprofessionnels se sont tissés. Des secteurs se sont mobilisés et nous avons, avec des unions locales de la CGT ne partageant pas la ligne de l'UD, pu avoir des actions de blocages avec les transports, les raffineries. L'intersyndicale des salariés a tenu avec les lycéens et étudiants. En accord avec les syndicats de la section locale, des préavis de grève ont été déposés dans la durée. Des blocages de dépôts de bus, de tram, de ponts, de carrefours, de routes et de la raffinerie de Donges ont été organisés. Il nous fallait bloquer l'économie pour tenter de gagner. C'était là notre idée. Manifester n'était en rien suffisant et correspondait plus à une campagne de communication que d'action.

Notre conseil départemental a pesé le risque d'appeler à une grève minoritaire et nous nous sommes ajustés avec FO et Solidaires sur le sujet. Nous avons considéré que cette grève minoritaire était un signal nécessaire pour que l'élargissement des luttes s'enclenche. Cette posture unique dans notre histoire aura permis des jonctions salariés-étudiants mais elle sera restée vaine face à la volonté politique et syndicale dominante de ne pas aller au-delà de la protestation et de préparer sans le dire l'alternance.

Le tournant du 11 octobre a mis en évidence un affaiblissement des mobilisations et de sérieuses divergences syndicales. Le gouvernement a joué sur la fracture d'un front syndical en difficultés dans lequel la CFDT ne s'est pas retirée comme en 1995 ou 2003. L'attitude « unitaire » de la CGT lui a tenu guide de conduite unitaire pour se refaire une « santé » auprès des salariés et de l'opinion publique défavorable au gouvernement.

Notre section départementale n'a pas été en mesure, sur la fin du mouvement, de faire modifier la déclinaison locale de l'appel national. Solidaires n'en était d'ailleurs plus signataire et appelait séparément aux actions, ne voulant pas cautionner un texte national ambigu. C'est ce que nous avons fait à notre tour en Loire-Atlantique. Nos rapports avec l'UNSA ont été très tendus au point de constater des pratiques peu respectueuses dans les manifestations, réduites au rôle de démonstrations médiatiques, avec des chiffrages gonflés à un point jamais vu sur Nantes et Saint-Nazaire.

Au final, le mouvement syndical a perdu face à un gouvernement déterminé. Le mutisme des partis politiques de l'alternance avait de quoi inquiéter. Nous savions tous que si le gouvernement Fillon devenait de plus en plus impopulaire avec cette contre-réforme, la capacité pour autant de revenir en arrière en cas d'alternance serait une vue de l'esprit.

Protection sociale, santé

Notre section fédérale des retraités aura tenu durant tout le mandat une place prépondérante sur ces dossiers à l'interne, comme à l'externe de notre section. Un noyau permanent d'une dizaine de militantes et militants sont ainsi investis dans la FGR. Nous avons bougé les lignes au CODERPA où désormais la FSU siège à part entière. Sans ce travail des retraités, insuffisamment porté par les actifs, notre fédération aurait été bien pâle dans ses expressions. Faute de temps il est vrai

L'organisation et le financement du système de santé ont fait l'objet d'articles, d'interventions publiques et nous avons pris position dans le débat avorté sur la perte d'autonomie et la dépendance. De la même manière, la FSU départementale s'est positionnée sur les franchises médicales, les déremboursements de médicaments et plus généralement sur les effets nocifs de la loi Bachelot réformant le système de santé et le maillage territorial des hôpitaux. C'est principalement la section fédérale des retraités qui nous a représentés (au printemps 2010 et ensuite) dans les manifestations remettant en cause le système de santé en France. Nous sommes dans le comité départemental de vigilance pour la défense de ce service public exposé à la tromperie généralisée.

« Sans papiers », Roms et immigrés

Les idéologies réactionnaires et racistes sont nourries par la pauvreté grandissante dans notre pays, par le chômage aussi. Sur Saint-Nazaire, des tensions sont préoccupantes liées aussi à des « externalisations » alimentant le dumping social.

Notre section fédérale a toujours été préoccupée, sans faire d'angélisme, par le sort des travailleurs sans papiers. Nous avons été présents dans le collectif (RESF, UCIJ, CGT, CFDT, FSU, Solidaires) tant pour obtenir la régularisation de ressortissants africains que nous connaissions par ailleurs *via* d'autres canaux (Centrafrique) que pour agir pour la scolarisation d'enfants d'immigrés non régularisés.

Avec le SNES, le SNEP et le SNUipp, en affichant un cadre fédéral, la FSU s'est impliquée et s'implique toujours en faveur d'un accueil décent en direction des Roms. Pour exemple parmi d'autres, la fédération s'est mobilisée contre les expulsions indécentes sur l'agglomération nantaise (Rezé, Saint-Herblain...) saluant au contraire l'attitude digne de la municipalité d'Indre. Elle est aussi intervenue contre le regroupement de familles sans papiers à Sainte-Luce.

Vigilante sur les conditions de la mobilisation solidaire, la



FSU n'est pas allée jusqu'à partager des pratiques exposant le collectif à des procès

onéreux, perdus d'avance, à organiser des moments festifs dispendieux qui auraient rendu la FSU insolvable. Nous l'assumons parfaitement, la pratique solidaire supposant aussi de peser tous les aspects des engagements.

La FSU s'est exprimée localement pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales dans le cadre de Votation Citoyenne. Elle a relayé les campagnes locales de la LDH sur le sujet.

Usage policier du flash ball

La FSU, aux côtés de syndicats (CGT, CFDT, Solidaires) et d'associations, en lien avec le comité de soutien à Pierre, un lycéen mutilé par le tir d'un policier de la BAC, a activement participé aux mobilisations pour que justice enfin soit rendue. Or justice n'a pas été rendue. De manière scandaleuse il a été conclu à une forme de non-lieu qui fait qu'on a bien une victime, on a bien un tireur identifié, on a bien des ordres donnés par la préfecture mais aucun coupable. La FSU, dans des termes différents de ceux du comité de soutien, a tenu à dire son incompréhension du verdict, a dénoncé les lenteurs voulues d'une justice par obstruction du parquet, a exprimé clairement le fait que cette forme de non-lieu revenait à délivrer un permis de tir *a priori* excusable avec des armes qui devraient être interdites car elles tuent et mutilent. Cette conception de l'ordre républicain n'est pas seulement réactionnaire, elle est délibérément agressive, au service de la haine qu'elle ne peut qu'engendrer et flatter. Justice est passée mais dans le lisier politicien de l'époque.

La FSU aux côtés des SPIP

Les personnels de la Justice ont été exposés à la politique sécuritaire voulue par les professionnels du karcher, du ministère de l'intérieur à l'Elysée. Localement nous nous sommes associés avec nos collègues du SNPESpjj et du SNEPAP aux protestations contre la loi LOPPSI instaurant couvre-feux, comparution immédiate, sanctions parentales. Nous avions déjà pris position contre l'EPM d'Orvault, il était assez prévisible que nous continuions à dénoncer la politique purement répressive et inefficace d'un gouvernement caressant toujours les réflexes de peur et de rejet propres à l'extrême droite.

Suite au drame de Pornic, la Loire-Atlantique a été choisie comme lieu symbolique de manifestation nationale par des organisations syndicales de l'ensemble du champ judiciaire. La section départementale était présente aux côtés des personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation, des fonctionnaires et magistrats du TGI de Nantes, pris pour cibles par un gouvernement et un président adeptes du populisme. La remise en cause du professionnalisme des personnels de justice n'a jamais cessé durant tout le quinquennat.

RGPP, RéATE, services publics, fonction publique

L'année 2010 a été celle de la mise en œuvre effective de la réforme de l'administration territoriale de l'État. Elle se caractérise par la fusion de plusieurs services départementaux regroupés en directions départementales interministérielles : Direction des Territoires et de la Mer (DDTM), Direction de

la Protection des Populations (DDPP), Direction de la Cohésion Sociale (DDCS). Au plan régional, le même phénomène est observé regroupant tous les services de l'État en huit directions dont deux sont interministérielles (DREAL et DRJSCS).

Cette réorganisation est destinée à réduire la voilure de l'État, à en concentrer les missions et bien entendu à comprimer les emplois. La RéATE est un volet direct de la RGPP. Le gouvernement Ayrault en a, sans surprise, confirmé la configuration. Si la conception gouvernementale actuelle ne rejoint pas celle en vigueur de 2007 à 2012, qui voulait réserver les emplois de fonctionnaires aux seules fonctions régaliennes de l'État, elle n'en est cependant pas très éloignée. La RGPP continue, sauf à l'éducation nationale et dans une moindre mesure à la justice et dans la police.

La FSU départementale a participé aux rencontres en préfecture et au SGAR, étant même à l'origine d'interpellations fortes pour que l'échelon préfectoral se préoccupe de la création de lieu de dialogue social interministériel local totalement absent car non prévu dans la cadre de la RéATE. Nous avons dénoncé la remise en cause profonde des missions et statuts des personnels.

La FSU a cherché à traiter la question de la RéATE et de la RGPP à partir du double point de vue des usagers et des personnels pour ne pas prêter le flanc aux critiques corporatistes, afin d'être dans l'intérêt général et avoir un point de vue politique au sens large. Nous avons pointé la double volonté de favoriser la privatisation de certains services ou secteurs publics mais aussi le projet avoué ou non de supprimer des dépenses publiques par transfert sur des collectivités ou d'autres opérateurs, préparant ainsi le terrain à de nouveaux axes de décentralisation, à des opérations de spéculation immobilière par vente du patrimoine, voire à des harmonisations européennes (Europe fédérale des Régions).

Lors des élections professionnelles de 2010 et 2011 dans la fonction publique d'Etat, la section de Loire-Atlantique a, chaque fois que sollicitée, apporté l'aide possible aux syndicats directement concernés. Les résultats ont été contrastés avec à la DREAL une alliance FSU/CGT positive, une légère progression à la DRJSCS, mais une disparition à la DDCS, la DDTM et la DDPP. Nous avons relayé la campagne nationale fédérale « Fiers du Service Public » même si, localement, nous aurions préféré un autre contenu affirmant mieux le fait que les services publics sont facteurs de réduction des inégalités socioéconomiques.

Avec la CGT, FO, Solidaires, la FSU a initié une séance publique de débat (avec Bernadette Groison et Pierre Khalfa) pour mesurer les enjeux de la RGPP et des différents volets de la réforme de l'État qui ouvrent un véritable changement de société dans notre pays.

Tant au plan national qu'au plan local, l'intersyndicale a été en panne, incapable de réagir, de s'opposer à la RGPP. La compétition électorale n'explique pas tout. De profondes divergences avec des organisations accompagnant la RGPP (CGC, CFDT) ou en critiquant la forme plus que le fond (UNSA, CFTC) nous ont profondément divisés. Nous avons, à regret, décliné des initiatives limitées à la signature de pétitions (salaires). Nous avons relayé les positions nationales



contre la loi « mobilité » dite de boîte à outils de la RGPP, ainsi que celles contre la journée de carence.

Non titulaires et précaires de la fonction publique

La section départementale de Loire-Atlantique n'a pas été choquée par le fait que la FSU nationale ne soit pas signataire du protocole d'accord prévoyant la titularisation mais surtout la CDIsation de précaires. Ce protocole laisse beaucoup trop de monde de côté. Les négociations marquées par des avancées mais aussi victimes de sérieux blocages, n'ont pas été appréciées de manière suffisamment positive dans la fédération. La FSU de Loire-Atlantique estime qu'il faut continuer à agir, d'abord avec les personnels, pour améliorer la loi de mars 2012 et obtenir de nouvelles négociations pour mettre un terme à l'emploi précaire. Tout reste à faire pour l'immense majorité des précaires vouée au licenciement.

Sur notre académie, les sections départementales FSU, avec le SNUipp et le SNES, ont accompagné des EVS et AVS aux Prud'hommes. Nous avons fait condamner l'État, contraint de verser des indemnités à nos collègues victimes de contrats de travail inacceptables, privés de formation. Nous continuons à agir pour la reconnaissance statutaire des nouveaux emplois qui émergent et leur pérennisation.

Éducation nationale

La FSU départementale s'est donnée pour ligne de conduite de laisser principalement les syndicats nationaux du secteur ministériel élaborer les mandats de leur champ de compétences. Cela évite des empiétements car il faut trouver la juste place entre un fédéral qui ne s'impose à une élaboration établie au plus près des salariés directement concernés. Mais, sur certains aspects, la FSU a eu à débattre plus collectivement de certains sujets ayant des incidences sociales dépassant le seul cadre catégoriel.

Nous avons pris position contre les réformes régressives des trois voies du lycée, l'autonomie des établissements, le dispositif ÉCLAIR, le démantèlement des RASED, les évaluations nationales articulées aux fausses aides personnalisées, le LPC...

Nous avons pu aussi mesurer toutes les limites d'un appel unitaire et son absence de lisibilité auprès des personnels quand il exprime trop peu par compromis s'ajoutant les uns aux autres. De ce point de vue les appels dits du Collectif des 25 « l'Éducation est notre avenir », n'ont pas eu d'écho dans notre département. La FSU a dû agir seule ou dans un cadre restreint, comme lors de la grève réussie de février 2011. Enfin, pour être plus lisible, elle a porté seule – après avoir tenté un cadre unitaire – ses « 20 propositions pour l'École ».

Depuis l'été 2012, le nouveau ministre de l'éducation nationale abroge des dispositifs néfastes de l'ancien gouvernement. C'est moins l'action de la FSU que celle des syndicats directement concernés qui permet ces évolutions dans l'éducation.

Recrutements et formation des enseignants

Dans sa recherche effrénée de suppressions de fonctionnaires, le gouvernement a pris pour cible évidente les enseignants. L'éducation nationale représente près de 50% des effectifs de

la fonction publique d'État! Le gouvernement Fillon a taillé partout où il a pu. La formation a été galvaudée et sacrifiée, la préprofessionnalisation a été écartée. La volonté de faire disparaître les IUFM s'est vérifiée.

En contrepartie, le gouvernement a accédé à une revendication portée par une partie des syndicats de la FSU: la « masterisation » des maîtres. Un débat vif a eu lieu dans la fédération. Il a été mené dans notre section, y compris lors du congrès départemental de 2010. Il a opposé les points de vue de ceux qui estimaient que le recrutement au master transformerait les métiers positivement avec un meilleur niveau de culture générale des enseignants et de ceux qui affirmaient que, sans minimiser cet aspect, les diplômes n'étaient en rien suffisants pour assurer la qualité pédagogique, fondamentale pour l'exercice du métier. S'est ajoutée à cette réflexion le fait que la sélection sociale jouant à plein dans le premier cycle universitaire, le master excluait massivement les populations d'origine sociale modeste. L'accès aux corps enseignants deviendrait ainsi plutôt réservé aux couches moyennes et supérieures. Un large débat, souvent tendu, recouvrant des aspects également liés à la revalorisation salariale conditionnée par le niveau M universitaire a ainsi traversé la fédéra-

La FSU a rejeté la réforme proposée par le gouvernement tout en proposant d'autres pistes liées, elles aussi, à la masterisation. Un accord a pu se faire sur le principe des prérecrutements mais le débat n'est pas abouti et les gouvernements successifs ne s'en sont pas encore saisi... Le gouvernement Fillon a joué sur les oppositions internes de la FSU.

Nous avons, en Loire-Atlantique, mis en avant le fait que le master correspondait à une stratégie européenne pour accéder au cadre « A » de la fonction publique. Ce débat ne concerne donc pas que les enseignants, mais au-delà ce devrait être un débat multicatégoriel. Au demeurant, dans plusieurs ministères, en 2011, des débats ont été ouverts - dans le cadre de la fusion des corps – pour aligner les recrutements du « A » sur le master ou le conserver à la licence. Nous avons eu raison de ne pas limiter notre réflexion au catégoriel de l'éducation nationale. La FSU de Loire-Atlantique s'est prononcée majoritairement contre le projet gouvernemental d'un recrutement au master pour les enseignants, estimant que ce débat ne pouvait être déconnecté des autres enjeux de la fonction publique. Nous avons pu vérifier que le recrutement au master n'était pas assorti d'une revalorisation de grille et de carrière digne d'intérêt.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche

La FSU locale a pris position avec le SNESUP, l'UNEF et le SEN contre la loi LRU. Mais nos contacts trop distendus avec le SNESUP n'ont pas permis d'aller très loin sur le sujet. En revanche, sans mandatement explicite de ce syndicat national, la FSU a pris position de manière très isolée contre les concours aux « initiatives d'excellence » (IDEX) liées au grand emprunt. Elle a fait valoir auprès de la Région la nécessité d'assurer la réussite du plus grand nombre d'étudiants ligériens en premier cycle, sans pour autant opposer une Université de la réussite et de la qualité à la « massification » de l'enseignement supérieur.



Service public de l'emploi

La FSU, via le SNUTEFI, est devenue la première organisation syndicale à Pôle emploi. Même si ce syndicat de plein exercice est l'interlocuteur direct dans son domaine de compétence, des contacts réguliers ont existé permettant à l'échelon fédéral de comprendre les enjeux et les motifs de la grève de novembre 2010, des autres qui ont suivi. Ces relations ont été précieuses lors des discussions autour du service public d'orientation voulu par le gouvernement. Nous avons aussi pu mesurer le démantèlement recherché de l'AF-PA et le parachutage mal préparé des psychologues à Pôle emploi.

Grâce aux informations fournies par les militants du SNUTE-FI nous avons pu mieux mesurer et soutenir les luttes en faveur des minima sociaux et les négociations autour de la convention UNEDIC.

Service public d'orientation (SPO)

La loi oblige chaque région à se doter d'un service public d'orientation « unique » qui met en réseau différents acteurs sur les « territoires » : éducation nationale *via* les CIO et SUIO, les missions locales, les réseaux Pôle emploi, le CRIJ, etc.

La FSU siégeant au CCREFP (comité régional de la formation professionnelle) a été tenue au courant des différents projets défendus de manière parfois contradictoire par l'État aux ordres de la RGPP et de la privatisation et de la Région désireuse d'étendre sa compétence sur la formation professionnelle et l'orientation qui est liée.

La FSU s'est seule (parfois avec un soutien discret de la CGT et plus paradoxalement du CESER) battue contre le projet gouvernemental. En concertation permanente avec le SNES, le SNUTEFI et EPA, la FSU a déposé une série d'amendements qui ont tous été intégrés. En Pays de la Loire, le SPO n'associe que des partenaires relevant du service public. Il n'y a pas de lieu unique d'accueil mais une mise en réseau des différents opérateurs. La labellisation des opérateurs par le préfet ne concernera que des structures publiques. Le réseau des CIO est identifié comme relevant d'une conception de l'orientation différente de celle axée sur l'insertion professionnelle. Le CRIJ est lui aussi reconnu dans une dimension particulière.

L'implication de la FSU de Loire-Atlantique – en appui du conseil régional fédéral – a fait débat au plan national dans les CFR. Fallait-il entrer dans une logique d'amendements pour « verrouiller » une loi dangereuse visant à terme à privatiser ? Ou valait-il mieux s'opposer plus radicalement sans chercher à infléchir dans les détails le projet local ? Après concertation avec les personnels – surtout le SNES – il a été décidé de s'engager dans un débat serré pour préserver la spécificité de chaque acteur et de chaque réseau.

Convention collective de l'animation, JPA

La FSU, via EPA, est devenue majoritaire à l'ACCOORD qui gère les activités de loisirs, l'action socioculturelle et une part du périscolaire de la ville de Nantes. Cette structure de plus de 500 salariés est une des plus importantes de France dans le domaine. La FSU est aussi devenue le premier syndicat à

l'ARPEJ de Rezé (structure homologue à l'ACCOORD). Elle est aussi représentative au CRIJ des Pays de la Loire et bénéficie d'autres implantations plus mineures dans le département. Bien que n'étant pas représentative dans la branche de la convention collective, la FSU devient la première organisation sur le plan départemental et probablement régional.

Présente dans la JPA, participant à la réflexion sur le statut du volontariat associatif, la FSU (en lien avec le SNUIPP régional, EPA et le SNES) se positionne pour une abrogation du contrat d'engagement éducatif en vigueur, dérogatoire au code du travail. Elle est disponible à une réflexion respectueuse des salariés, intégrant les risques de conflits du travail dans un autre contrat à penser non dérogatoire au code du travail. Ce sujet complexe touche aussi à la survie des associations organisatrices de séjours collectifs pour mineurs et handicapés et à la nécessité de ne pas contraindre au « volontariat » un public « captif » de stagiaires BAFA dans l'obligation de se trouver un stage que rien n'oblige à ne pas être rémunéré.

CESER

La FSU est devenue membre du bureau du CESER et son représentant a été élu, dans des conditions relatées dans le POUR 44, vice-président au bureau. Cette charge représente une bonne soixantaine de séances par an sur des journées complètes ou demi-journées, auxquelles s'ajoutent des auditions, des moments de réunions à des groupes de travail.

Depuis novembre 2010, la FSU a participé à des études traitant de l'orientation (vote pour), du décrochage scolaire (vote contre), du devenir de l'abbaye de Fontevraud (vote pour), du mécénat sportif et culturel (vote pour), de l'enseignement supérieur (vote contre).

Actuellement deux autres études, auxquelles la FSU participe, sont en cours. L'une concerne le tourisme en région Pays de la Loire. L'autre – menée par cinq régions – concerne la pression foncière sur le littoral de la Basse Normandie au pays basque.

Cette participation rapporte environ 16 000 euros par an au CFR. Plus de 12 000 sont répartis entre les cinq sections départementales de la fédération, le reste étant lié au fonctionnement du CFR.

Il n'est pas certain que la FSU puisse conserver sa place au CESER en raison du faible taux de votants imputables au vote électronique dans l'éducation nationale en 2011. Bien que la FSU y confirme nettement sa première place, l'érosion des voix – tous suffrages privé-public confondus – pourrait bien la condamner aux yeux du préfet. Le verdict tombera en fin d'année 2013.

Implication interprofessionnelle, Amiante, STX...

La culture des sections locales de la FSU en Loire-Atlantique fait qu'à Saint-Nazaire, Ancenis et Nantes (pas de nouvelles de Châteaubriant) la fédération est systématiquement invitée aux réunions interprofessionnelles. Cela nous conduit à prendre position en recherchant activement les consensus. Parfois c'est même la FSU qui se voit confier par la CFDT, la CGT, la CFTC ou FO la tâche rédactionnelle de synthèse.



Nous faisons ainsi partie des mobilisations contre l'amiante (la Loire-Atlantique est

très touchée) et nous avons collaboré avec la CGT sur cette question à la MAN (maison de l'administration) sur l'île Beaulieu. Nous sommes allés en préfecture avec la délégation interprofessionnelle sur cette question.

Nous avons pris position unanime contre l'ouverture des magasins le dimanche sur Nantes. La ville a pris acte du refus unanime et n'a pas donné suite aux demandes du MEDEF.

Nous sommes impliqués dans la défense des chantiers navals et participons des mobilisations avec notre approche sociétale (1 emploi dans la navale induit 3 emplois au moins dans d'autres secteurs d'activités).

Nous participons aussi de la réflexion sur le devenir du port autonome de Nantes et Saint-Nazaire, sur ses mutations nécessaires, sur l'aménagement portuaire et les pressions foncières pour stockage et montage des éoliennes marines, de la prise en compte de la préservation des milieux naturels...

Laïcité, FCPE

La FSU de Loire-Atlantique a vivement réagi aux propos inadmissibles de l'ancien président au Latran, puis à Riyad. Nous avons soutenu la création d'écoles publiques dans des communes du département qui en sont toujours dépourvues (Jans et Marsac sur Don entre autres). Le débat sur la laïcité, récupéré par l'extrême-droite, est important. Nous l'abordons sans crispation et nous ne le résumons pas à des querelles de clochers mais bien à un enjeu de société.

Nos relations avec la FCPE, délicates ces dernières années, ont quelque peu tendance à se régulariser depuis que le prisme de lecture fait par la direction locale tient concrètement aux positions prises par la FSU, aux combats menés sur le terrain (collège de Vertou par exemple). Les projections et *a priori* politiciens ou syndicaux en défiance contre la FSU semblent enfin s'estomper. Nous ne pouvons que nous en réjouir, non pas pour avoir une relation bilatérale privilégiée mais pour avoir enfin des rapports sereins supposant tout le pluralisme syndical nécessaire pour avancer ensemble. Tous ensemble.

Vie fédérale et syndicalisme

Notre section départementale est composée d'une quinzaine de syndicats nationaux dans lesquels le SNES et le SNUIPP rassemblent les deux tiers des effectifs (1 400 syndiqués à jour de la cotisation annuelle). Pour autant nous recherchons une vie fédérale ouverte sur tous les aspects de notre vie sociale. Nous nous organisons pour que nos instances fédérales ne soient pas trop monopolisées par des questions spécifiques à l'éducation qui sont traitées en intersyndicale des SN directement concernés.

Nos conseils sont réunis 5 à 6 fois par an, en fonction de l'actualité. La plupart du temps, aux côtés des tendances EE et UA, parfois Emancipation, le SNAC, EPA, le SNASUB, le SNES, le SNEP, le SNUTEFI, le SNUIPP, le SNETAP, le SNE, le SNICS, la section fédérale des retraités, sont représentés. Au total de 20 à près de 30 délégués. Nos bureaux exécutifs, ouverts à tous, ont lieu en principe chaque semaine. Les syndicats SNEP, SNES, SNUIPP, EPA et les tendances

UA et EE participent de cette gestion hebdomadaire.

Des commissions et groupes de travail fonctionnent avec plus ou moins de bonheur, tant les énergies militantes sont absorbées par l'activité des syndicats nationaux : commissions « femmes », « sans papiers », « protection sociale »... L'activité des retraités s'est développée. Elle compense parfois le déficit de production fédérale des actifs.

Les sujets « sociétaux »

Régulièrement, la FSU est sollicitée pour prendre position sur l'Europe, l'aménagement et l'urbanisme. Elle fait face à ces demandes en fonction des disponibilités, des « compétences ». Sur le sujet de la construction de l'aéroport de Notre-Dame des Landes, la FSU est aussi invitée par le préfet, une fois par an, pour se faire expliquer le bilan d'étape de l'avancement des études.

Nous sommes convaincus qu'il nous faut tenir un débat sur ce sujet désormais très sensible, encore plus depuis que le maire de Nantes est devenu premier ministre. Ce débat voulu par certains ne peut ni ne doit être occulté. Il nous appartiendra d'en délibérer à notre congrès départemental de janvier 2013.

Sur la question des mutations du travail, la FSU de Loire-Atlantique envisage, en association avec ATTAC et Solidaires, voire la CGT si elle en accepte le principe, de faire revenir Bernard Friot en février 2013 pour un séminaire de deux jours.

CHSCT

La section départementale porte la volonté de fédérer les élus des syndicats de la FSU à différents CHSCT du secteur public et du secteur privé (Pôle emploi, animation...). Elle envisage avec le CFR l'organisation d'un stage régional sur cette question. Cette formation aurait deux avantages au moins : croiser les expériences et les interroger mais aussi sensibiliser des militantes et militants aux questions de santé et de leurs déclinaisons politiques.

Coordination régionale CFR FSU Pays de la Loire

La section départementale de Loire-Atlantique se voit confier depuis cinq ans la coordination régionale fédérale. Elle appelle chaque année à son remplacement. Cette coordination prend appui sur trois composantes : le Bureau de la FSU de Loire-Atlantique, le SNES académique et le SNUIPP dans sa coordination régionale. Le mode de fonctionnement fédéral adopté depuis la création de la FSU veut que le ou la secrétaire de la section départementale support de la coordination soit en même temps à la coordination régionale. Une seule exception a existé sur le sujet lorsque la Loire-Atlantique était en charge du CFR. Rien n'est donc inscrit dans le marbre sur le sujet, ni dans les statuts.

Le CFR sera renouvelé au printemps 2013 sur la base des votes d'orientation émis dans chaque section départementale et syndicat national au niveau des départements.

Il en sera aussi ainsi pour la section de Loire-Atlantique avec un nouvel exécutif à installer au plus tard en septembre 2013 pour des raisons d'organisation du temps de travail et de décharges syndicales.

unite

Contribution Unité et Action

Votez POUR le rapport d'activité fédérale départementale !

POUR le rapport d'activité fédérale départementale

De 2010 à 2012, la situation sociale, économique et politique n'aura cessé de se dégrader. Notre département est gravement atteint par cette crise structurelle liée aux spéculations financières et à une attaque déterminée contre les solidarités sociales héritées des idéaux du Conseil National de la Résistance. Le modèle économique prôné par les patronats et le régime politique sortant a pris pour cible le coût du travail, donc les salaires et les cotisations sociales. Ce modèle économique, sur lequel l'Europe - encore aujourd'hui - continue de se construire, entend imposer l'austérité aux peuples, préférant la spirale d'un chômage structurel à la recherche de solutions pour effacer ses propres dettes. La crise actuelle a des répercussions graves sur notre tissu industriel. La « navale » et ses sous-traitances, la filière gaz du Grand Port de Nantes/Saint-Nazaire, l'aéronautique, la construction, l'électronique, le bâtiment, l'agroalimentaire, entre autres, sont dans la tourmente. Les services publics sont bien entendus aussi gravement atteints. La RGPP a réduit la voilure de l'État, détruit des emplois, fait disparaître par privatisation induite des missions. La souffrance au travail gagne partout du terrain. La précarité est partout (logement, santé...) et l'Europe, la France, la Loire-Atlantique voient croître la pauvreté. La « crise » fragilise en premier lieu le devenir des jeunes. Les femmes, au travail ou non, y sont particulièrement exposées. Les retraités sont encore comprimés et taxés comme s'ils étaient des « niches » fiscales. Pourtant ce n'est pas une fatalité!

En Loire-Atlantique, la FSU est reconnue par les autres composantes syndicales, comme participant d'un syndicalisme interprofessionnel, ouvert sur des préoccupations de société, cherchant à solidariser les démarches du secteur public et celles relevant du droit commun du Code du Travail. C'est la logique portée majoritairement par le courant Unité et Action dans notre département. Si nous voulons participer d'une reconstruction et d'une réunification syndicale, il est nécessaire de nous impliquer dans les mobilisations sociales avec l'ensemble des salariés, retraités, jeunes et privés d'emploi. La FSU, pour peser dans le débat public, doit demeurer inscrite dans le mouvement voulu à sa création, il y a 20 ans. Notre rapport d'activité veut témoigner de cette recherche, par principe se voulant active, des conditions de l'unité à l'interne, comme à l'externe, pour agir et créer des rapports de forces élargis, tenter de façonner et non pas subir nos destins.

L'indépendance syndicale

Le courant U&A n'est pas dans le syndicalisme d'accompagnement. Nous avons lutté sans déroger contre le régime balayé dans les urnes au printemps 2012. Le débat dans Unité et Action a conclu à la nécessité, localement, de dire publiquement qu'il ne fallait pas jouer la politique du pire. Nous avons donc considéré qu'appeler à battre le candidat-président sortant était une première condition pour ouvrir le champ des possibles d'un renouveau social. Et en même temps, nous avons indiqué que si les logiciels et la technostructure du « prêt à penser » libéral restaient inchangés, l'alternance politique en serait gravement atteinte. Nous sommes aujourd'hui à cette « croisée » des chemins politiques où le gouvernement nouveau, après être revenu sur des éléments de contreréformes, a décidé de s'inscrire dans la « règle d'or » des gestionnaires de l'Europe, qui mène au dumping social. Tout en ne souhaitant pas l'échec de ce gouvernement, le courant U&A dénonce

le manque d'ambition pour l'Université, le maintien de la RGPP dans presque tous les secteurs, sauf dans l'Éducation nationale, le premier degré plus spécifiquement. Jusqu'où ira, dans un cadre « austéritaire », la « Refondation de l'École », avec quelles conséquences sur les conditions de travail des enseignants, quelles améliorations pour les élèves ? Nous nous opposons fortement à la régionalisation de Pôle Emploi, à une conception totalisante de la décentralisation portée par la Région qui veut ignorer la montée croissante des inégalités sur nos territoires. Le syndicalisme c'est d'abord l'indépendance et l'absence de complaisance pour porter des propositions et des exigences sociales.

Répartir et organiser les responsabilités entre la fédération et les syndicats nationaux

Il existe un débat récurrent dans la FSU où il convient de trouver un juste équilibre entre les prérogatives des syndicats nationaux et la nécessité de renforcer le fédéralisme pour mieux servir l'unité à l'interne. Nous choisi avons dans notre département d'avoir principalement fonctionnement fédéral nourri par l'intersyndicale des SN de l'éducation qui travaillent en-

Expression des tendances Unité & Action sur le rapport

Les tendances UA et ÉÉ ont estimé qu'il était possible d'avoir une expression commune sur le rapport d'activité départemental.

Durant les trois dernières années, la FSU 44 a toujours recherché à peser intersyndicalement, à construire des convergences et à faire vivre un syndicalisme de transformation sociale.

Le positionnement de la Section départementale a donné lieu à des débats à l'intérieur de la fédération, mais les militants des tendances UA et ÉÉ du département ont toujours réussi à se retrouver au final sur l'essentiel. Si bien que des positions discutées en conseil délibératif départemental (CDFD) et en bureau

semble, et ceux des syndicats des autres secteurs qui sont en général multi-catégoriels. Cette manière de faire dégage des espaces réellement fédéraux, tournés vers l'intérêt général, autant dans nos débats de bureaux que de conseils fédéraux. Il en va là d'une originalité de notre section départementale rendue possible par un accord tacite des syndicats de l'éducation nationale qui ne monopolisent pas l'espace des débats fédéraux. Nous avons cette originalité d'avoir plusieurs syndicats et militant-e-s « hors éducation » (SNUTEFI, SNE, SNETAP...) et un secteur « retraités » très actifs qui nourrissent nos réflexions, apportent à la diversité et l'originalité de notre section. Le courant U&A départemental participe de cette vision dans les sections locales.

Pour le courant U&A : Didier Hude, Céline Pella, Marcel Le Bronze, Sylvie Pouyon, Yves Castel, Françoise Lanis, Jean-Claude Lucas, Anne Mesnier, Thierry Le Bihan, Nadia Guissagaits, Bernard Camélio, Bernard Colou, Thierry Flora...

Contribution École Émancipée

1. vote sur le rapport d'activité départemental

Dans le département de Loire-Atlantique, l'École Émancipée, tendance minoritaire dans la FSU, participe régulièrement au bureau exécutif départemental, et contribue ainsi à la mise en œuvre des décisions de la section départementale.

Le cadre d'orientation fixé est le cadre national, où la tendance U&A est majoritaire, ce qui est a priori un ca-

commune et École Émancipée d'activité départemental

exécutif ont été travaillées et défendues par les militant-es quelle que soit leur tendance. Et cela sur les différents terrains d'intervention, interprofessionnel, sectoriel, sociétal. L'accord a aussi pu se faire sur le positionnement interne de la SD 44 dans la FSU nationale, privilégiant le fédéral.

Les militants UA et ÉÉ ont la volonté de poursuivre ce travail ensemble, sur la base des éléments contenus dans le rapport d'activité, et de faire apparaître les convergences d'orientation, autant que possible.

Le débat est ouvert sereinement et demande à être poursuivi.

a priori un cadre contraignant, sur lequel nous exprimons des désaccords importants.

Mais au niveau départemental, puis le dernier congrès il y a 3 ans, nous avons eu un large accord avec l'intervention de la section départementale (SD) 44, que ce soit sur l'intervention syndicale niveau interprofessionnel des secteurs. sur l'intervention à propos

des questions sociétales, sur les prises de position de la SD 44 dans la FSU nationale. Cela n'a pas été sans débats et échanges auxquels nous avons contribué. Et le positionnement final de la SD 44 reflète un consensus sur le fond.

Sans être exhaustif, et sans reprendre tout le rapport d'activité, citons quelques exemples :

- Dans la mobilisation contre la dégradation du système des retraites en 2010, où la SD 44 est intervenue pour essayer d'amplifier le mouvement, y compris en appelant à la grève reconductible, dans un contexte intersyndical difficile.
- La SD 44 s'est mobilisée sur les questions des « sans

papiers », des Roms, des immigrés.

- Elle a activement participé aux mobilisations autour du

lycéen atteint par un tir de flash ball.

- Dans l'Éducation Nationale, elle s'est positionnée contre un concours de recrutement au niveau Master.
- Dans la vie interne de la FSU, la SD 44 s'est positionnée pour une prise en compte

Nous avons proposé qu'au niveau départemental cet accord de fait se traduise par un texte d'orientation départemental qui puisse rassembler largement dans la FSU 44. Cela n'a pas pu aboutir pour ce congrès.

En tout état de cause, l'École Émancipée continuera à prendre toute sa part dans l'action et l'orientation de la FSU 44, à y défendre, avec toutes celles et tous ceux qui partagent ses préoccupations, une orientation résolument combative, unitaire et fédérale.

plus importante du fédéralisme, par exemple lors de l'élaboration des listes pour les élections professionnelles.

Nous appelons donc à voter POUR le rapport d'activité départemental !

2. vote d'orientation national

Pour un syndicalisme qui ne lâche rien, plus que jamais construire une FSU combative!

30 ans d'attaques libérales, 4 ans de crises économique, financière et sociale, l'Union européenne au bord de l'explosion et partout l'influence croissante des courants politiques les plus réactionnaires... Alors que nos sociétés n'ont jamais produit autant de richesses, elles sont rongées par la souffrance sociale, l'affaiblissement des solidarités, la tentation du repli sur soi et du rejet de l'autre. Le syndicalisme a devant lui un défi majeur à relever : défendre les salarié-es et les plus démuni-es, promouvoir des alternatives économiques et sociales progressistes et écologiquement viables, en bref faire renaître l'espoir d'un monde plus juste et la confiance en l'action collective. C'est ce syndicalisme de transformation sociale que l'École Émancipée (ÉÉ) défend dans la FSU.

Dans le contexte actuel, le syndicalisme de transformation sociale ne doit pas se satisfaire de demi-mesures ni accompagner quelques rares améliorations.

C'est pour cela que nous vous appelons à

voter et faire voter pour la liste nationale à l'initiative de L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE!

Contact: ee44@laposte.net

Contribution Émancipation

<u>émancipation</u>

C'est quand qu'on va où?

La défaite sarkozienne aurait-elle repeint l'avenir en rose ? Alors que la crise du capitalisme poursuit la destruction des droits sociaux, le nouveau pouvoir ne propose que la purge et la compétitivité : l'amélioration du sort des salariéEs pourrait-elle venir de l'austérité généralisée pour la survie du capitalisme ?

CertainEs pourront trouver du positif dans le récent rapport sur l'École (plus de maîtres que de classes, réaffirmation de l'enseignement pré-élémentaire...). C'est oublier que nombre de mesures précédentes demeurent et que le carcan budgétaire impose des redéploiements entre ministères qui rendent illusoire la réhabilitation des services publics.

La FSU doit ouvrir d'autres perspectives

en rupture avec le système capitaliste : annulation de la dette, expropriation des banques et grands groupes sous contrôle des salariéEs... Elle doit exiger comme préalable l'**abrogation** de la loi Fillon (sur les lycées, le "socle commun"...), du LPC, de la "mastérisation", des lois LRU, LMD, de la RGPP... et organiser la lutte :

- pour une école émancipatrice, égalitaire, coopérative, sans hiérarchie entre les savoirs ;
- pour une école laïque, ce qui nécessite l'abrogation de toutes les lois anti-laïques ;
- pour des revendications unifiantes pour les travailleurEs, dont des augmentations uniformes de salaire :
- pour le réemploi et la titularisation sans conditions de touTEs les non titulaires, et pour l'arrêt du recrutement de précaires.

Cela implique d'en finir avec l'orientation de la direction UA-EE de la FSU, bercée par le leurre du "dialogue social" qui la condamne à accompagner l'application des politiques gouvernementales dictées par une Union Européenne inféodée au capitalisme financier.

La FSU doit faire vivre un autre syndicalisme :

- qui combat pour des mesures immédiates pour tous les personnels : rétablissement de tous les postes supprimés et création des postes nécessaires pour la seule école publique ;
- qui agit pour la défense intransigeante des droits et libertés publiques, pour la régularisation de touTEs les sans-papiers ;
- s'appuyant sur les secteurs mobilisés, pour construire des luttes durables (plutôt que les grèves de 24 h) portées par l'autoorganisation (AG souveraines, coordinations...), et sur des intersyndicales orientées vers la construction des grands mouvements d'ensemble Public-Privé nécessaires à la reconquête de nos droits.

Pour une FSU revendicative et combative, VOTEZ ÉMANCIPATION

Contacts EMANCIPATION: Philippe LEVET, ph.levet@orange.fr ou Catherine DUMONT, 02 35 07 32 19

Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Les CHSCT sont une nouvelle instance, aux compétences étendues, mise en place depuis le printemps dernier dans toutes les entreprises employant plus de 50 salariés. Parallèlement aux journées de formation institutionnelles prévues par la loi, le conseil fédéral de la FSU en Pays de la Loire a décidé d'organiser deux journées de for-

mation syndicale à ANGERS les 7 février et 2 avril 2013 afin de permettre à ses militants de tous secteurs de s'approprier les vastes - problématiques en jeu.

Fonctionnement du CHSCT

Un CHSCT n'est pas une structure paritaire. Il émet des avis, mais ne décide de rien. Les décisions sont prises en CT (Comités

techniques). Les élus ont une capacité d'initiative, (demander la convocation d'un CHSCT, définir l'ordre du jour, y inscrire des questions diverses ...) qu'il faut utiliser.

Un CHSCT n'a pas de rôle de coercition (ses élus ne sont pas des inspecteurs du travail), mais de préconisation. L'administration, et plus généralement l'employeur, sont sommés de répondre. Si les préconisations du CHSCT ne sont pas suivies d'effets, c'est l'employeur qui est, pleinement, responsable.

Les missions du CHSCT

Les CHSCT peuvent traiter de n'importe quel sujet, dès lors qu'ils sont saisis par les personnels. Les cas individuels ne sont pas traités en tant que tels mais en tant qu'expression d'une situation de travail - ce qui suppose le plus souvent une visite sur place. Celle-ci est un moment fort, qui mobilise obligatoirement les responsables

institutionnels en même temps que les élus de personnels. La participation de l'ISST (Inspecteur Santé-Sécurité-Travail) peut aussi être sollicitée. Les CHSCT traitent – entre autres sujets - des risques psychosociaux (RPS), dangers graves et imminents, problèmes liés aux bâtiments, à la mutualisation des services administratifs, aux risques de transmission d'agents viraux, bruit, TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) en relation avec les postures au travail et

l'ergonomie des postes de travail, etc.



Faire connaître les CHSCT

Les CHSCT sont des structures naissantes, héritières des CHS, plus anciens, mais qui n'ont jamais vraiment fonctionné. Très peu de syndicats de la FSU ont de l'expérience à ce sujet (Pôle Emploi faisant figure d'exception). Il importe donc, dans un premier temps, de faire connaître leur existence et leurs missions, de mettre en commun nos réflexions pour construire du fédéral sur le sujet.

Yves Castel

EVS aux Prud'hommes des Sables d'Olonne : l'État condamné!

L'Etat condamné à verser de 4 000 à 14 000 euros aux EVS.

Depuis 2006, la FSU et le SNUipp/FSU ont décidé de défendre les personnels dits Employés de Vie Scolaire, recrutés sur des tâches administratives auprès des directeurs/trices d'école ou d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Et ce alors que ces collègues étaient des salarié(e)s de droit privé et que la FSU et ses syndicats s'étaient opposés aux contrats d'avenir dans les écoles.

La FSU a été à l'origine de la création de nombreux collectifs de défense des salariés précaires (AVS comme EVS). Leur statut précaire a été un argument

de l'administration pour ne pas respecter les engagements signés dans les contrats : droit à la formation,

Les employés de vie scolaire indemnisés
Les 39 plaignante de Vendée et de Loire-Atlantique ont obtenu
gain de dause aux Prud'hommes des Sables-d'Olonne.

Ouest France
Le footobre 2022

arrêt des CCD pour aller vers un CDI, ...

En condamnant l'État à verser entre 4000 et 14 000 euros, le tribunal des Prud'hommes des Sables d'Olonne a validé l'action menée par la FSU et les sections départementales SNUipp/FSU de Vendée et de Loire-Atlantique. Le montant global de la condamnation avoisine le demi-million d'euros.

Le SNUipp/FSU a écrit au ministre pour que ce dernier demande aux recteurs de cesser de faire appel après chaque condamnation de l'État.

Lors du dernier Comité Technique Académique du 19 octobre, seule la délégation FSU a revendiqué la création d'em-

plois statutaires pour les écoles et non un énième recours aux emplois précaires.

Bernard Valin

Les états généraux du second degré à Paris le 25 octobre

Jeudi 25 octobre, 320 militants du Snes, du Snep, du Snuep étaient réunis au Théâtre du Gymnase à Paris pour faire la synthèse des travaux menés par les équipes départementales et académiques depuis deux mois.



Dans la salle étaient présents aussi plusieurs invités représentant le SNICS-FSU, le SNPI-FSU, le SNUipp-FSU, la Fidl, le GFEN, le Parti de gauche (les autres invités politiques étaient absents).

Le matin, 4 ateliers ont préparé le débat :

- la réussite des élèves : culture commune et contenus d'enseignement
- réduire les inégalités : éducation prioritaire, vie scolaire, rythmes, orientation scolaire
- des personnels, formés, qualifiés et revalorisés
- le service public d'éducation : rééquilibrer les pouvoirs, pour une évaluation rénovée.



L'après-midi, le débat en plénière a donné lieu à de nombreuses interventions mettant en avant une grande pénibilité du travail, un mal-être des collègues et une perte de sens du métier. La situation est extrêmement dégradée dans les établissements : travail empêché ; multiplication de tâches inutiles et chronophages ; perte de sens pour les enseignants comme pour les élèves avec le Livret Personnel de Compétences (LPC) en collège ou l'Aide Personnalisée en lycée ; partenariats tous azimuts avec des acteurs extérieurs souvent du secteur privé qui brouillent le rôle de chacun ; perte de la mixité scolaire et sociale ; problème de recrutement ; pressions managériales avec un décalage croissant entre travail prescrit et travail réel ; absence de démocratie dans les établissements ; problème de reconnaissance des personnels ; gel des salaires et effondrement du pouvoir d'achat.



Dans ce contexte, les personnels revendiquent un cadre national fort sans adaptation au local; une relance de l'éducation prioritaire et la fin des ÉCLAIR; du temps pour les profs, du temps pour les équi-

pes ; l'amélioration des conditions de travail par une réduction du temps de service ; le retour au principe de l'enseignant-concepteur et les conditions pour reprendre la main sur le métier ; une évaluation déconnectée de l'avancement ; une carte des formations et des options égale sur tous les

territoires ; un refus de la décentralisation de services entiers de l'EN ; la fin de l'autonomie qui exacerbe la concurrence et creuse les inégalités entre les établissements ; la suppression du socle commun, de l'école du socle, du LPC, de la logique des compétences, de la priorité accordée à « l'employabilité » ; une forte demande de formation des profs à la difficulté scolaire.

La discussion n'a pas permis de tracer les contours de ce que pourrait être une autre école ou un nouvel élan de démocratisation – elle a plutôt porté sur l'aménagement de l'existant pour le rendre plus vivable – mais elle a révélé une grande colère de la profession qui prend connaissance en ce moment des projets du Ministère à l'issue des concertations sur la refondation de l'École : expérimentation de l'école du socle, délestage des CIO dans le cadre d'un service public d'orientation concédé aux régions, infirmières scolaires sorties du ministère de l'éducation nationale pour être rattachées budgétairement à un pôle interministériel de santé publique, etc

Les réflexions sur le projet éducatif global dépassent à l'évidence le seul second degré. Et les avancées partielles en termes de créations de postes et d'emplois ne peuvent dissimuler d'autres projets qui, loin d'être des améliorations, reflètent des conceptions maintenues (sur l'autonomie des établissements par exemple) et donnent un prolongement aux dégradations voulues par



le gouvernement précédent. C'est évident dans l'enseignement supérieur où la loi LRU demeure d'actualité ou dans le premier degré où la question des rythmes scolaires et du périscolaire risquent fort de déboucher sur un accroissement du temps de service des enseignants.

La salle a manifesté la volonté de faire savoir à la profession, à l'opinion, au ministre, que les choix qui sont en train d'être faits rue de Grenelle ne sont pas satisfaisants puisqu'ils s'inscrivent, pour nombre d'entre eux, dans une forme de continuité préoccupante avec la politique antérieure.

Il ne fait plus mystère désormais qu'une action, dans un cadre le plus unitaire possible, devient nécessaire pour peser sur le changement. Chaque jour semble nous rapprocher d'une grève inévitable.

Sylvain Marange